

# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

Séance du 19 septembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de présents : 12  
Nombre de votants : 12

## Convocation transmise le 13 septembre 2018.

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Sepvret s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, salle de la Mairie de Sepvret, sous la présidence de Patrick CHARPENTIER, Maire.

**Présents** : MM./Mmes BARC Nathalie, BRISSARD Armand, BUTRÉ Sabrina, BOUGOUIN Isabelle CHARPENTIER Patrick, CHESNES Dolorès, DUCOURTIEUX Jean-Claude, LIÉTARD Philippe, LINET Michel, PALLUAULT Delphine, PARISOT Bertrand, THIERY Yves.

**Absents ayant donné pouvoir** :

**Absents excusés** : MM./Mmes LACOMBE David, MENUJET Céline, TEXIER Pauline.

**Secrétaire de séance** : Sabrina BUTRÉ.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

## **Ordre du jour** :

- ***Projet de construction d'une Maison d'Assistants Maternelles : présentation du rapport d'étude de sol,***
- ***Communauté de communes Mellois en Poitou : prise de nouvelles compétences et restitutions de compétences aux communes,***
- ***Projet de rénovation de la salle des fêtes,***
- ***Questions diverses.***

### **I. Projet de construction d'une Maison d'Assistants Maternelles : présentation du rapport d'étude de sol**

Une étude de sol a été réalisée par ALIOS Ingénierie sur la parcelle concernée.

Suite au rapport de sol et aux préconisations demandées pour le système de fondations (profondeur d'assise des fondations à 1m50), cette modification engendre un surcoût de l'ordre de 17 000.00 € HT sur le poste fondations.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal trouve que le budget final est trop important et décide de ne pas valider ce surcoût. Il est demandé au Maire de contacter l'architecte afin de voir s'il est possible de procéder à des adaptations afin de minimiser ce surcoût. Le sujet sera revu lors de la prochaine séance.

## **II. Communauté de communes Mellois en Poitou : prise de nouvelles compétences et restitutions de compétences aux communes**

Dans le cadre de la révision des statuts de la Communauté de communes Mellois en Poitou, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le transfert des compétences suivantes :

- Compétence « Petit enfance et enfance-jeunesse »,
- Compétence « Temps d'Activités Périscolaires et restauration scolaire »,
- Compétence « Sites, circuits et équipements touristiques »,
- Compétence « Transports »,
- Compétence « Bâtiments liés à un service public»,
- Compétence « Actions de promotion et de développement territorial : soutien au tissu associatif et participation financière pour les associations ayant un rayonnement communautaire défini dans le cadre du règlement d'intervention ou, le cas échéant, de conventions d'objectifs triennales»
- Compétence « Gestion du label « Pays d'art et d'histoire »».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, approuve le transfert des compétences précitées à la Communauté de communes Mellois en Poitou.

## **III. Projet de rénovation de la salle des fêtes**

La consultation des entreprises est en cours. Il faudra voir si le dernier planning fourni peut être maintenu. Deux-Sèvres Aménagement demande la réalisation d'un nouveau diagnostic amiante notamment pour la toiture.

## **IV. Questions diverses**

- **Logement communal situé 26 route du champ de foire**

Monsieur PELTREAU Emmanuel, qui occupait le logement communal situé 26 route du champ de foire, a émis le souhait de quitter ce logement (courrier du 1er juin 2018). Après un préavis de trois mois, conformément au contrat de location, Monsieur PELTREAU Emmanuel a quitté ce logement après un état des lieux de sortie réalisé avec le Maire. Le loyer n'est donc plus redevable depuis le 1er septembre 2018.

L'état des lieux de sortie étant convenable, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande la restitution à Monsieur PELTREAU de la caution versée au début de location soit 250 euros. Un titre exécutoire devra être émis pour ce remboursement.

Il sera par contre redevable de la taxe d'ordures ménagères pour la période du 01/01/2018 au 31/08/2018 inclus. La taxe d'ordures ménagères s'élevant sur ce logement à un montant de 146 euros pour l'année 2018, Monsieur PELTREAU Emmanuel sera donc redevable de la somme de 97,33 euros soit (146 euros/12 mois) x 8 mois. Un mandat administratif sera émis pour cette même somme.

Une visite du logement a été réalisée par les membres du Conseil Municipal avant la présente séance. Des travaux sont nécessaires avant de remettre le logement en location (peinture, électricité...). Il conviendra de voir comment un espace de ce logement pourrait être récupéré en vue d'y installer une salle d'archives pour la mairie et des toilettes (étudier la pose d'un escalier en colimaçon, la dépose du ballon d'eau chaude...).

- **Loyers des maisons passives : remise exceptionnelle sur le loyer de septembre 2018**

En raison des dérangements occasionnés par les travaux de finition réalisés durant le mois de septembre sur les deux maisons passives, le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide d'appliquer une réduction exceptionnelle de 50 % sur le loyer de septembre 2018 soit :

- Logement T3 - 28 rue des Ouzines 79120 SEPVRET  
Locataires : Mme Chloé VACHER et M. Jérémie DAVID  
Montant du loyer à facturer pour septembre 2018 : 245 euros.
- Logement T4 - 30 rue des Ouzines 79120 SEPVRET  
Locataire : Mme Emilie BRUNET  
Montant du loyer à facturer pour septembre 2018 : 310 euros.

- **Adhésion au Syndicat des Vallées du Clain Sud**

Vu les délibérations suivantes prises par la Communauté de Communes Mellois en Poitou :

- Délibération n° 33/2018 du conseil communautaire du 5 février 2018 : adhésion aux syndicats et représentation, autorisant l'adhésion au Syndicat des Vallées du Clain Sud au 1er juin 2018,
- Délibération n° 154/2018 du conseil communautaire du 28 mai dernier autorisant le report de cette date d'adhésion au Syndicat des Vallées du Clain Sud au 1er janvier 2019 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide d'émettre un avis favorable sur l'adhésion de la communauté de communes à ce syndicat.

- **Autres points abordés :**

- Bilan très positif de l'inauguration des maisons passives – Présence des hautes autorités.  
Une plaque de l'inauguration avec le nom des financeurs sera prochainement apposée sur les maisons.
- Enquête public de Faugerit : les plus proches voisins sont d'accord. Les acheteurs se rapprocheront de la mairie lorsque les actes notariés seront passés.
- Balade inaugurale : les participants sont très satisfaits.
- Recensement de la population : il est convenu d'attendre la réunion d'information du 21 septembre prochain à laquelle la secrétaire assistera pour procéder à la nomination d'un agent recenseur.
- Ecole : le matériel informatique devrait arriver fin septembre. Un thème commun sera abordé cette année sur chaque site : découverte du monde urbain. A ce propos, la directrice de l'école de Sepvret recevra un artiste-peintre qui réalise des graffitis. Elle demande au Conseil Municipal s'il autoriserait la réalisation d'un graffiti (adapté aux maternelles) sur le mur de la chaufferie. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder la réalisation de ce graffiti.
- Pass'Sport-Culture : un courrier de plusieurs parents d'élèves a été reçu en mairie demandant l'élargissement de l'attribution de ce pass aux enfants de maternelle (à partir de 4 ans). Les communes avoisinantes appliquent également la tranche d'âge 6-15 ans. Après un large débat, le Conseil Municipal décide de conserver les modalités d'attribution actuelles. Le sujet sera rediscuté lors de l'élaboration du prochain budget (élargissement de la tranche d'âge à 3-18 ans ? sachant que les aides régionales pour les lycéens ont à priori été supprimées).

- Armoire de la section peinture du Foyer Rural : le Maire évoque le fait qu'une armoire pourrait être disponible dans la salle polyvalente, celle qui était utilisée par la section informatique. Cette armoire est actuellement pleine de matériel informatique. Philippe Liétard doit se renseigner sur la possibilité d'enlever le matériel.
- Voirie : une commission est fixée au lundi 15 octobre prochain à 9 heures.  
Les chemins de La Jaunetière et des Grandes Fontaines présentent de grandes faiblesses. Les sols ont travaillé avec la sécheresse. En ce qui concerne celui qui mène à la Jaunetière la Coopérative Sèvre et Belle refuse toute participation financière.  
Un problème d'évacuation des eaux dans le lotissement rue des chaumes au Coudray est également à solutionner (à voir avec la commune de St Léger).
- « Jeu des 1000 euros » à Melle : Bertrand Parisot et Françoise Fouchier sont allés jusqu' en finale.
- Imposition Taxes foncières :  
Une question est évoquée quant à l'imposition prélevée par la Communauté de communes sur les propriétés non bâties des agriculteurs : que fait la communauté de cet impôt, quel retour en ont les agriculteurs ?  
Le Maire évoque également les raisons de la hausse de l'imposition communautaire et notamment le fait que les projets d'investissement doivent être honorés.
- Cimetière :
  - Problème de propreté évoqué autour du cimetière (poubelles).
  - Vol de plantes signalé : le Maire va mettre un mot sur la porte du cimetière.
- Les devis de Séolis pour l'installation d'un éclairage public rue de la Mantelière et rue des chaumes au Coudray sont présentés : 5 308,62 euros TTC pour l'éclairage de la Mantelière (2 lanternes) et 5 644,04 euros TTC pour le Coudray (4 lanternes). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas donner une suite favorable à ces propositions (trop onéreux et pas de véritable nécessité).
- Machine à pain : un message a été diffusé sur Facebook (recherche d'un boulanger).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.  
Fait et délibéré en séance du 19/09/2018.

**Liste des conseillers présents :**

BARC Nathalie

BOUGOUIN Isabelle

BRISSARD Armand

BUTRÉ Sabrina

CHESNES Dolorès

DUCOURTIEUX Jean-Claude

LIÉTARD Philippe

LINET Michel

PALLUAULT Delphine

PARISOT Bertrand

THIERY Yves

**Le Maire :**

CHARPENTIER Patrick